



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2015-36

Objet : Délibération portant DM 1 au budget principal – ajustement des amortissements

Conseillers en exercice	30		Pour	26
Conseillers présents	22		Contre	0
Quorum	16			
Conseillers représentés	4	L'an 2015, le 22 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Camarsac, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE		
Suffrages exprimés	26			
Date de convocation	15/X/2015			
Date d'affichage	15/X/2015			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bernard CROS**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMÉR	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMÉR
Denis LOPEZ	Pompignac		Florence ALLAIS
Francis MASSE	Pompignac		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses		Christian SOUBIE
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20151023-2015-36-DE
Date de télétransmission : 30/10/2015
Date de réception préfecture : 30/10/2015

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Affiché, le 02 NOV. 2015

N° 2015-36

Objet : Délibération portant DM 1 au budget principal – ajustement des amortissementsRapport de synthèse :

A la demande de la Trésorerie il s'avère nécessaire de régulariser des opérations d'amortissement inscrites au budget, essentiellement pour ce qui concerne l'amortissement de la subvention d'équipement versée par la Communauté de communes au conseil général lors de la création du Giratoire dans le bourg de Fargues (compte 2804132 pour un montant de 6600 €).

De plus, la Trésorerie demande à ce que les dépenses de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du siège soient intégrées à un autre compte de la nomenclature M14. Ces frais s'élèvent à 5549.44 € et seront inscrits au compte 21 318 via le chapitre opérations patrimoniales (041).

Enfin, il convient de modifier l'imputation d'amortissement d'un équipement du centre de loisirs de Tresses vers le compte 280421 pour un montant de 1984 €.

Ces inscriptions au budget principal 2015 se feront par le biais d'une décision modificative détaillée ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
C6811-042	13154.00	C280422-040	1984.00
C023	-11170.00	C21318-041	5549.44
Total dépenses	1984.00	Total dépenses	7533.44
Recettes		Recettes	
C7811-042	1984.00	C021	-11170.00
		C2031-041	5549.44
		C2804132-040	6600.00
		C280421-040	1984.00
		C280422-040	4570.00
Total recettes	1984.00	Total recettes	7533.44

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20151023-2015-36-DE
Date de télétransmission : 30/10/2015
Date de réception préfecture : 30/10/2015

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la décision modificative n°1 ainsi présentée

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
C6811-042	13154.00	C280422-040	1984.00
C023	-11170.00	C21318-041	5549.44
Total dépenses	1984.00	Total dépenses	7533.44
Recettes		Recettes	
C7811-042	1984.00	C021	-11170.00
		C2031-041	5549.44
		C2804132-040	6600.00
		C280421-040	1984.00
		C280422-040	4570.00
Total recettes	1984.00	Total recettes	7533.44

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 22 octobre 2015

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20151023-2015-36-DE
Date de télétransmission : 30/10/2015
Date de réception préfecture : 30/10/2015

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie